

**PROCÈS VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026**

Date de convocation : 17/04/2026

Date d'affichage : 17/04/2026

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Conseillers votants : 13

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 avril à 19 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Delphine DIAS, Maire.

**ETAIENT PRESENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS** : Mesdames Delphine DIAS, Annabelle DELACROSE, Evangeline JOURDAN, Isabelle COQ, Michèle JANNOT, Delphine ROBERGE, Messieurs Raynald CHARPENTIER, Serge CREPEAU, Gregory CAPPOEN, Jérôme BERNAGE, Aurélien LECHOPIER, Olivier PAUL

**Absents** : Jocelyne BLANCHET a donné pouvoir à Annabelle DELACROSE, Annie CREPEAU et Michel LE BOURDONNEC

Monsieur Aurélien LECHOPIER a été élu secrétaire de séance,

*Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2026.*

Madame la Maire donne la parole à Lucas NOËL qui procède à la présentation du projet « Le Grand Noël », un grand évènement participatif et festif dans le village d'Autheuil-Authouillet. Le but étant d'organiser des séries d'animations rassembleuses et conviviales où chacun pourra être acteur ou partenaire dans un esprit de fêtes de fin d'année. Afin de construire ce projet une réunion aura lieu à 18h30 à la salle des fêtes.

Après avoir débattu, le conseil municipal donne un avis favorable au projet à l'unanimité.

**Délibérations**

**ORE- DISPOSITIF FONCIER D'OBLIGATION REELLES ENVIRONNEMENTALES**

*Délib. N°2026-26*

Au Conseil Municipal du 18 novembre 2024, Monsieur Laurent ERNIS, du bureau d'études d'expertises environnementales Biodiversi'Time, était venu présenter le dispositif foncier d'Obligation Réelle Environnementale (ORE), accompagné par l'association Écoute ta Planète et son représentant Mathieu Caillaud afin de décrire l'ORE prévue sur la commune (objectif, protection de bien immobilier et finalité).

Au regard des inventaires naturalistes effectués en 2024 sur les terrains choisis, parcelles cadastrées section AH n°28 (17 174 m<sup>2</sup>), 30 (12 381 m<sup>2</sup>) et 106 (3 488 m<sup>2</sup>) soit 33 043 m<sup>2</sup>, pour la mise en place de ce dispositif ORE, des préconisations de gestion du site doivent être décrites dans un document authentique signé entre le propriétaire (la Mairie d'Autheuil-Authouillet représentée par la Maire autorisée par les membres de son Conseil Municipal) et le co-contractant (Écoute ta Planète), lors de la mise en conformité chez le Notaire par un acte notarié. Les préconisations seront appliquées pendant la durée totale du contrat, soit 99 ans et détaillées dans une convention.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif foncier d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur les terrains choisis : parcelles sections AH n°28 (17 174 m2), 30 (12 381 m2) et 106 (3 488 m2) soit 33 043 m2 ;
- **DIT** que la durée de la convention est de 99 ans ;
- **DIT** que la provision sur frais de rédaction de la convention s'élève à la somme maximale de mille euros (1 000,00 €) ;
- **DIT** que tous les frais relatifs à cette ORE seront à la charge de la Commune d'Authueil-Authouillet ;
- **DIT** que l'acte correspondant sera établi par l'Office Notarial de Breteuil-Rugles (Maître ROSSE-NIVALT) ;
- **AUTORISE** la Maire à signer l'ensemble des actes et pièces afférentes à ce dispositif foncier notamment la convention.

Adopté à l'unanimité

**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION ALEFH au 1<sup>er</sup> septembre 2025**

*Délib. N°2026-27*

Suite à la réunion en date du 16 juin 2025 en présence des enseignantes, du personnel communal, de la commission aux affaires scolaires et de l'ALEFH et la délibération N°2025-38 du 23 juin 2025, il a été décidé de prendre un animateur supplémentaire, dès la rentrée 2025-2026, pour la surveillance de la pause méridienne pour les classes maternelles afin de sécuriser davantage cette inter classe.

Au vu du changement du Conseil Municipal il est nécessaire de donner l'autorisation à Madame la Maire de signer la nouvelle convention afférente envoyée par mail par l'ALEFH le 1<sup>er</sup> avril 2026. Cette convention pourra être renouvelée à chaque date anniversaire avec l'accord exprès des deux parties.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la nouvelle convention entre la commune d'Authueil-Authouillet et l'ALEFH

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la nouvelle proposition de convention avec l'ALEFH et autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

**COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS** *Délib. N°2026-28*

Madame la Maire indique au conseil municipal que l'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création par les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 12 membres. Le président de la commission La Maire, Delphine DIAS, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Afin de dresser une liste de membres potentiels, il y a lieu de désigner 1 commissaire titulaire et 1 commissaire suppléant :

Madame Delphine DIAS se propose comme membre titulaire  
Madame Evangeline JOURDAN se propose comme membre suppléant

Adopté à l'unanimité

**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION TERRAIN DE PETANQUE ET JEU  
PROVENÇAL 9 RUE DU MANOIR DERRIERE L'ATELIER DES SERVICES  
TECHNIQUES** Délib. N°2026-29

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal de la convention prise avec le club de pétanque et jeu provençal « 2 A Pétanque » par l'ancien conseil municipal pour laisser à disposition le terrain communal à côté du bâtiment technique au 9 rue de Manoir sous condition de ne pas empiéter sur le parking du DOJO.

Pour rappel le club de pétanque et jeu provençal « 2 A Pétanque » y a disposé un algéco modulaire, un branchement électrique à leurs frais ainsi qu'un terrain de pétanque et jeu provençal répondant aux normes de concours. Des toilettes provisoires sont mises en place lors des concours, environ deux fois par an à leurs frais.

Quelques aménagements ont été faits par la Mairie dont l'installation de quelques spots sur le bâtiment technique orientés vers le terrain de boules.

Cette convention avait été limitée dans le temps de la durée du mandat précédent, il convient donc de décider de son renouvellement au vu de la demande de « 2 A Pétanque ».

Après avoir débattu, le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer une nouvelle convention et toutes les pièces qui s'y rapportent et ce, pour la durée d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2027.

Adopté à l'unanimité

**Informations diverses :**

- Madame la Maire informe recevoir le 28 mai prochain avec l'adjointe aux affaires scolaires, Madame Evangeline JOURDAN, la société Newrest (le prestataire actuel de restauration scolaire) afin d'aborder la possibilité de passer en EGALIM comme demandé par la loi (50 % de produits de qualité dont 20 % de BIO). Cette option pourrait engendrer une augmentation tarifaire. Un point sera fait lors du prochain Conseil Municipal à ce sujet afin de prendre une décision.
- Madame la Maire fait part d'une demande d'un administré propriétaire des parcelles cadastrées sections AC n° 3, n° 4 et n° 5 qui a mandaté l'entreprise ALLIANCE FORÊT BOIS pour réaliser des travaux d'entretien forestier sur ces trois parcelles qui n'ont pas d'accès direct à la voie publique. Afin d'y accéder l'entreprise en accord avec la Mairie envisage de circuler sur le chemin existant situé dans la parcelle communale section AC n° 2 et demande à réaliser un stockage temporaire des produits de trituration en bordure du chemin de la Boulaye. Madame la Maire ayant déjà été sur place demande l'avis des membres du Conseil Municipal et propose de définir la zone de stockage temporaire. Pour information, l'entreprise s'engage à prendre en charge la sécurisation des arbres en bordure de chemin ainsi la rétribution des produits de coupe liée à cette emprise de stockage. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal donne un avis favorable de principe à l'unanimité à cette demande.
- Madame la Maire explique avoir reçu une proposition de la « Guinguette Canoë - Le Randonn'Eure ». Ils proposent d'organiser des marchés sur leur parking tous les quinze jours, le dimanche matin, avec des producteurs locaux, d'avril à octobre. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à cette demande.
- La proposition de prêt d'un radar pédagogique est annulée étant donné que l'installation est payante.
- Madame la Maire donne lecture d'un devis pour compléter le système de récupérateur d'eau de pluies au bâtiment technique.

- Madame la Maire explique avoir reçu la demande d'un groupe de scouts qui souhaite camper en sécurité dans une forêt communale.

**Questions diverses :**

- Madame Delacrose :
  - apporte quelques précisions sur l'aménagement du terrain le long du parking débouchant de la contre-allée de l'ancienne gare, les habitants 11 route d'Évreux ont installé des poteaux en bois afin que les véhicules stationnés n'empiètent pas sur leur propriété. A noter, que ces poteaux réduisent les emplacements initiaux ;
  - fait le point sur l'eau prise sur le réseau d'eau aux bornes à incendie d'un administré autorisé par la commune afin de remplir sa poche à incendie ;
  - propose de faire un article sur Panneau Pocket au sujet des pièges à frelons et à chenilles ;
  - demande les règles d'hygiène afin d'utiliser l'étuve de la cantine au périscolaire.
- Madame Jourdan demande des précisions sur l'incendie survenu au Haras chemin Saint Roch sur un bungalow. Heureusement seuls des dégâts matériels sont à déplorer, les pompiers sont arrivés très vite.
- Monsieur Bernage demande à changer l'heure des Conseils Municipaux à 20h comme cela était le cas au précédent mandat.  
Il s'interroge sur l'avancement de l'étude de feux à flux dynamique.
- Monsieur Charpentier explique avoir pris en charge la commande et l'installation d'un réfrigérateur dans la Mairie. Il servira au personnel administratif ainsi qu'aux manifestations communales.
- Monsieur Crépeau relate la réunion, avec les services de l'Agglomération Seine Eure ainsi que la propriétaire, pour le projet de rétrocession de l'ensemble de la voirie du lotissement « Les Bleuets 1 ». Quelques points sont encore bloquants : une cuvette d'eau s'est formée devant une propriété, elle est à combler ; la cuve de réserve d'eau à incendie est vide (elle doit être vérifiée et un cache pour l'évent est manquant) ; un arbre est à changer. La clôture a bien été réparée.

Il fait le point sur les travaux à l'église : Il avance sur la recherche de mécènes. Plusieurs promesses de dons ont déjà été faites.  
Ce jour l'église a été cartographiée.

L'ordre du jour étant épuisé, La Maire, Delphine DIAS lève la séance à 21h35.

**Signataires**

<b>La Maire</b>	<b>Le secrétaire de séance</b>
Delphine DIAS	Aurélien LECHOPIER

*Suite et dernière page :*

- Récapitulatif des délibérations
- Tableau des signatures